



**Objet : Phase 5 de l'expérimentation de procédures de départs RNAV (GNSS) vers FISTO et LACOU
pistes 32L/32R à Toulouse Blagnac LFBO**

En vigueur : Du 07 octobre 2021 au 23 mars 2022

**Ce SUP AIP prolonge le SUP AIP AIRAC 065/21
(CHG : dates de validité)**

Depuis le 23/05/2019, le SNA Sud évalue des procédures de départs RNAV (GNSS) à Toulouse-Blagnac vers FISTO et LACOU.

Phase 1 : du 23/05/2019 au 11/09/2019

Phase 2 : du 12/09/2019 au 04/12/2019 prolongée jusqu'au 01/01/2020

Phase 3 : du 02/01/2020 au 26/02/2020

Phase 4 : du 27/02/2020 au 20/05/2020

Phase 5 : du 21/05/2020 au 04/11/2020 prolongée jusqu'au 23/03/2022

1. DESCRIPTIF DE L'ÉVALUATION :

RWY 32L/32R

- Suppression du SID FISTO 5P
- Création des SID FISTO 5Q, LACOU 5Q

2. CONDITIONS DE L'EVALUATION :

Procédures en évaluation sous surveillance et guidage radar.
Départ OACI moindre bruit NADP1 requis.

3. MODALITES DE PARTICIPATION A L'EVALUATION :

Ces procédures deviennent les départs par défaut pour tous les usagers équipés RNAV.

Toute difficulté rencontrée dans l'application de cette procédure fera l'objet d'une communication aux services de la circulation aérienne (ASR) avec copie au contact ci-dessous :

subdivision contrôle du SNA Sud par mail à :
sna-s-blagnac.controle@aviation-civile.gouv.fr

Afin d'établir un bilan, il pourra être demandé un retour d'expérience aux compagnies ayant utilisé ces procédures de départs.

4. CARTES SIDs, PROPOSITIONS DE CODAGE ET DESCRIPTIFS TEXTUELS :

Voir en ANNEXES